



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 103778

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'industrie, du numérique et de l'innovation sur l'efficacité de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel ». D'après l'avis de plusieurs citoyens, le processus de dépôt de réclamation serait trop fastidieux et trop complexe, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'outil informatique ou non connectées à internet. Concrètement, il serait compliqué de devoir noter chacun des éléments de la réclamation lors d'un appel de démarchage abusif, notamment dans les cas où les interlocuteurs refusent de donner certaines informations comme le nom de la personne ou le secteur d'activité de la société. Au-delà de la difficile utilisation du service, celui-ci est jugé inefficace par les utilisateurs rencontrés qui continuent à subir le harcèlement des plateformes téléphoniques de différentes sociétés sans aucune amélioration sur leur quotidien. Il lui demande de l'éclairer sur ces différents points et de lui indiquer les outils d'évaluation et de contrôle mis en place par le Gouvernement dans cette délégation de service public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103778

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Industrie, numérique et innovation

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2843

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)